Taxes et tarifs communaux

(Version du 24.02.2026)

Taxes de chancellerie (depuis le 04.03.2024)

Photocopies

Photocopie et impression en noir et blanc, format Din A4: ..... **0,20 €**;

Photocopie et impression en noir et blanc, format Din A3; ..... **0.40 €**;

Photocopie et impression en couleur, format Din A4: ..... **0,40 €**;

Photocopie et impression en couleur, format Din A3: ..... **0,80 €**;

Sont exempt des taxes de cet article:

- les photocopies de bulletins scolaires, de certificats scolaires et de diplômes d'études des étudiants, documents à annexer à des demandes d'emploi ou des demandes d'admission aux études supérieures et
- les photocopies ou impressions en noir et blanc format Din A4 demandées par les associations locales de la commune.

Etat Civil et Indigénat

Taxe forfaitaire pour l'assistance directe et personnelle aux recherches généalogiques: ..... **25,00 €**

Bureau de la population

Demande d'attestation d'enregistrement d'une personne: ..... **5,00 €**

Demande de prolongation d'une attestation d'enregistrement d'une personne: ..... **5,00 €**

Demande de passeport: ..... **5,00 €**

Demande de carte d'identité ..... **5,00 €**

Service technique

Autorisation à bâtir pour toute construction, transformation ou rénovation ne nécessitant pas la signature d'un architecte agréé: ..... **20,00 €**

Autorisation à bâtir pour toute construction, transformation ou rénovation nécessitant la signature d'un architecte agréé: ..... **40,00 €**

Introduction d'un dossier engendrant une procédure PAP ..... **250,00 €**

Taxe d'infrastructure (depuis le 03.09.2004)

12,50 € par m² de surface habitable

En ce qui concerne les maisons à appartements, une taxe de **12,50 € par m² de surface habitable** est perçue par unité d'habitation distincte. Dans ce cas on comprend par unité d'habitation distincte, les appartements, les studios et autres logements que comporte un immeuble autre qu'une maison unifamiliale.

Taxe sur les chiens (depuis le 01.01.2003):

1er et 2ième chien par chien ..... 25,00 €

A partir du 3ième chien par chien supplémentaire ..... 50,00 €

Taxe sur les tarifs à percevoir conformément au règlement sur les cimetières (depuis le 01.01.2023)

Taxe de concession: temporaire de 15 ans pour une tombe ..... 80,00 €

Taxe de concession temporaire de 30 ans pour une tombe	125,00 €
Taxe de concession case columbarium de 15 ans	250,00 €
Taxe de concession case columbarium de 30 ans	500,00 €
Taxe de concession temporaire de 15 ans par emplacement autour d'un arbre au « Bëschkierfecht Laangebësch»	200,00 €
Taxe de concession temporaire de 30 ans par emplacement autour d'un arbre au « Bëschkierfecht Laangebësch»	400,00 €
Taxe d'utilisation de la morgue par cercueil pour le dépôt d'une nuit au moins	30,00 €
Taxe d'inhumation des cadavres:	
a) Confection d'une fosse, profondeur simple	950,00 €
b) Confection d'une fosse, double profondeur	1.250,00 €
c) Enlèvement des plaques de caveau pour l'enterrement d'un cercueil	300,00 €
Taxe d'enterrement des cendres:	
a) Terrassement pour une urne en terre:	250,00 €
b) Ouverture et dépôt d'une urne dans un columbarium	250,00 €
c) Enlèvement d'une plaque de caveau pour l'enterrement d'une urne	250,00 €
d) Dépôt des cendres au «Bëschkierfescht Laangebësch»	100,00 €
Taxe d'enterrement d'embryons (mort-né) et des parties de corps (membres)	75,00 €
Taxe de dispersion des cendres, si effectuée par les soins de la commune	50,00 €
Taxe d'exhumation si effectuée par les soins de la commune	400,00 €
Taxes des porteurs si le port est effectué par la commune	70,00 €
Pour la fourniture et fixation d'une plaque d'inscription pour le columbarium plaque 19x12 cm avec inscription du nom, prénom, date de naissance, date décès et le cas échéant le nom de l'époux, en 3 lignes	500,00 €

Taxe créant un droit de raccordement à la canalisation locale (depuis le 01.06.2002)

Maisons unifamiliales	250.-€
Immeubles d'appartements par unité d'appartement	125. €
Hôtel, Maisons de soins,	500. €

Taxe créant un droit de raccordement à la conduite d'eau (depuis le 01.06.2002)

Maisons unifamiliales, hors TVA (3%)	250 €
Immeubles d'appartements par unité d'immeuble, hors TVA (3%)	125 €
Hôtel, Maisons de soins, hors TVA (3%)	500 €

Taxes et redevances à percevoir sur la canalisation et l'épuration des eaux usées (depuis le 1.1.2011)

Partie fixe par EHm (équivalents habitants moyens annuels):

a) secteur des ménages:	19,50 € / EH / an
b) secteur industriel:	68,00 € / EH / an
c) secteur agricole:	58,00 € / EH / an

Partie variable

a)	secteur des ménages:	2,10 € / m³
b)	secteur industriel:	0,78 € / m³
c)	secteur agricole :	1,05 € / m³

Tarif et redevances à percevoir sur l'eau destinée à la consommation humaine (depuis le 1.1.2011)

Partie fixe par diamètre d'un raccordement:

d)	secteur des ménages:	6,20 € htva + 3 % TVA (0,3 €) = 6,386 € ttc
e)	secteur industriel:	21,00 € htva + 3 % TVA (0,6 €) = 21,63 € ttc
f)	secteur agricole:	18,50 € htva + 3 % TVA (0,6 €) = 19,055 € ttc

Partie variable

d)	secteur des ménages:	2,5 € htva / m³ + 3% TVA (0,075 €) = 2,575 € ttc / m³
e)	secteur industriel:	0,94 € htva / m³ + 3% TVA (0,075 €) = 0,9682 € ttc / m³
f)	secteur agricole :	1,25 € htva / m³ + 3% TVA (0,03 €) = 1,2875 € ttc / m³

Tarifs relatifs à l'enlèvement des déchets (depuis le 1er janvier 2025)

Déchets ménagères:

a) Tarif fixe: 100 € par an ou de 8,33 € par mois par unité de logement ou autre entité économique

b) Tarif variable de 3,10 €/ litre et an à partir d'un volume supérieur à 45 litres :

Volume du récipient en litres	**45**	**60**	**80**	**120**	**240**	**660**	**1100**
Tarif variable €/an	0,00 €	46,50 €	108,50 €	232,50 €	604,50 €	1.906,50 €	3.270,50 €
Tarif variable €/mois	0,00 €	3,88 €	9,04 €	19,38 €	50,38 €	158,88 €	272,54 €

c) Tarif variable de 0,03 €/litre pour chaque vidange

Volume du récipient en litres	**45**	**60**	**80**	**120**	**240**	**660**	**1100**
Tarif variable pour une vidange	1,35 €	1,80 €	2,40 €	3,60 €	7,20 €	19,80 €	33,00 €

d) L'échange de la taille de la poubelle est gratuit une fois par année. Le tarif pour chaque changement de taille supplémentaire est fixé à **50 €**;

Déchets ménagères: Sac plastique de 70 litres ..... 10,00 €

Déchets biodégradables:

- Bac à 45 l muni d'une poignée de transport – par unité ..... 62,00 €
- Bac à 80 l – par unité ..... 55,00 €
- Bac de pré-triage – par unité (BIOBOY) ..... 20,00 €

Déchets de verre creux (vert) et des déchets papier et carton (bleu):

- Bac à 45 l muni d'une poignée de transport – par unité ..... 62,00 €
- Bac à 120 l – par unité ..... 55,00 €
- Bac à 240 l – par unité ..... 70,00 €

Déchets encombrantes: par m³ avec au minimum compté 1 m³ ..... 50,00 €

Tarif de collecte à domicile en dehors du calendrier des collectes périodiques organisées par la commune nécessitant une intervention non prévue du service technique de la commune pour

l'enlèvement des ordures encombrantes, des réfrigérateurs, des installations climatiques et des appareils électroniques ..... 30,00 €
Déchets organiques (jardin, pelouse, herbes fauchées, taille de haies) par ½ m³ ou moindres 2,00 €
Déchets inertes (construction, travaux, routes) par ½ m³ ou moindres ..... 5,00 €
Dépôts illicites ..... 500,00 €

Cautions et taxes pour la remise d'une clé (à partir du 1er juillet 2021)

Caution pour une clé électronique ..... 50,00 €
Caution pour une clé métallique ..... 50,00 €
Perte d'une clé électronique ..... 50,00 €
Perte d'une clé métallique ..... 50,00 €

Cautions et taxes concernant l'utilisation du Centre sportif «Maartbësch» à Berdorf (à partir du 1er juillet 2021):

Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2020-01

Pour toutes les installations les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

Cautions pour les autres utilisateurs:

Salle des sports: Installations sanitaires et salle de régie inclus: 100,00 €
Comptoir, foyer d'entrée et installations sanitaires au rez-de-chaussée: 100,00 €

Taxes:

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe.

Les présentes taxes sont fixées dans les cas et pour les utilisateurs suivants:

a. Salle des sports par heure: Installations sanitaires et salle de régie inclus:
résidents ..... 15,00 €
associations non-locales ..... 15,00 €

b. Salle des sports par période de 36 heures: Installations sanitaires et salle de régie inclus:
résidents ..... 200,00 €
associations non-locales ..... 200,00 €
sociétés ..... 400,00 €

c. Cafeteria, comptoir et installations sanitaires au rez-de-chaussée par période de 36 heures:
résidents ..... 100,00 €
associations non-locales ..... 200,00 €
sociétés ..... 750,00 €

Dans les cas b. et c. de cet article, la taxe à payer pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures est majorée de 25 % de son montant initial.

Cautions et taxes concernant l'utilisation du Centre Culturel «A Schmadds» à Berdorf (à partir du 1er juillet 2021)

Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2020-01

Cautions:

Caution pour la location de la cuisine avec appareils électriques ou matériel accessoire
Associations locales ..... 50 €
Pour les autres installations les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

Cautions pour tous les autres utilisateurs:

Location d'une des salles de réunion 50 €
Foyer d'entrée: Comptoir, réfrigérateurs 100 €
Salle principale: Comptoirs, réfrigérateurs 200 €

Cuisine vierge	25 €
- avec appareils électriques	100 €
- avec matériel accessoire	50 €
Ecran avec beamer (fixe ou mobile)	50 €
Installation de sonorisation	25 €
Système de spots	25 €

Taxes:

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe
Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.

Location d'une des salles de réunion

résidents	50 €
associations non locales	50 €
sociétés	100 €

Foyer d'entrée avec comptoir et réfrigérateurs

résidents	200 €
associations non locales	300 €
sociétés	500 €

Cuisine vierge

résidents	50 €
associations non locales	50 €
sociétés	50 €

a. avec appareils électriques

résidents	100 €
associations non locales	100 €
sociétés	150 €

b. avec matériel accessoire

résidents	200 €
associations non locales	200 €
sociétés	300 €

Salle principale avec comptoirs et réfrigérateurs

résidents	400 €
associations non locales	500 €
sociétés	750 €

Installation de sonorisation

résidents	25 €
associations non locales	25 €
sociétés	50 €

Ecran avec beamer (fixe ou mobile)

résidents	25 €
associations non locales	25 €
sociétés	50 €

Système de spots

résidents	25 €
associations non locales	25 €
sociétés	50 €

Pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures, la taxe à payer est majorée de 25 % de son montant initial.

Cautions et taxes concernant l'utilisation de la maison culturelle et de loisir «A Weewesch» à Berdorf (à partir du 1er juillet 2021)

Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2020-01

Cautions:
Les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

Cautions pour tous les autres utilisateurs:

Maison entière	100 €
Ecran et beamer mobile	50 €
Installation de sonorisation	25 €

Taxes:

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe
Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.

Maison entière: Location dépassant une journée
Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.

résidents	150 €
associations non-locales	200 €
sociétés	300 €

La taxe à payer pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures est majorée de 25 % de son montant initial.

Maison entière: Location inférieure à 5 heures par location

résidents	50 €
associations non-locales	60 €
Sociétés	100 €

Installation de sonorisation

résidents	25 €
associations non-locales	25 €

Ecran et beamer mobile

résidents	50 €
associations non-locales	50 €

Cautions et taxes concernant l'utilisation de l'ancienne église à Bollendorf-Pont (à partir du 1er juillet 2021)

Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2020-01

Cautions:
Les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

Cautions pour tous les autres utilisateurs:

Bâtiment entier	100 €
Orgue	25 €
Ecran et beamer mobile	25 €
Installation de sonorisation	25 €

Taxes:

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe
Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.

Maison entière: Location dépassant une journée

Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.
résidents ..... 150 €
associations non-locales ..... 200 €
Sociétés ..... 750 €
La taxe à payer pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures est majorée de 25 % de son montant initial.

Maison entière: Location inférieure à 5 heures par location
résidents ..... 50 €
associations non-locales ..... 60 €

Installation de sonorisation
résidents ..... 25 €
associations non-locales ..... 25 €

Ecran avec beamer (fixe ou mobile)
résidents ..... 50 €
associations non-locales ..... 50 €

Cautions et taxes concernant l'utilisation et l'exploitation des places et sites publics, culturels et de loisir (à partir du 1er juillet 2021)

Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2020-01

Cautions:

Pour toutes les installations les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

Cautions pour les autres utilisateurs:
amphithéâtre: ..... 200,00 €
football: ..... 200,00 €
duerfplaz ..... 200,00 €
maartbesch: ..... 200,00 €
autres lieux: ..... 200,00 €

Taxes:
Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe
Toutes les taxes d'utilisation des lieux sont d'application par période de 36 heures conformément aux dispositions ci-dessous. Pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures, la taxe à payer est majorée de 25 % de son montant initial

a. amphithéâtre:

L'organisation de concerts, de pièces de théâtres, de représentations artistiques, de présentations de films et de cérémonies religieuses offerts à titre gratuit n'est pas soumise au paiement d'une taxe pour ce site.

Taxes pour les organisations du même genre soumises à un droit d'entrée ou avec un but commercial et pour toute autre organisation:
résidents ..... 300,00 €
non-résidents ..... 350,00 €
associations non locales ..... 350,00 €
sociétés ..... 750,00 €

b. football
résidents ..... 300,00 €
non-résidents ..... 350,00 €
associations non locales ..... 350,00 €
sociétés ..... 750,00 €

c. maartbesch:

L'organisation de concerts, de pièces de théâtres, de représentations artistiques, de présentations de films et de cérémonies religieuses offerts à titre gratuit n'est pas soumise au paiement d'une taxe.

Taxes pour les organisations du même genre soumises à un droit d'entrée ou avec un but commercial et pour toute autre organisation:

résidents ..... 300,00 €
non-résidents ..... 350,00 €
associations non locales ..... 350,00 €
sociétés ..... 750,00 €

d. beach-volley»

Pour l'organisation d'un tournoi de beach-volley soumise à un droit d'entrée seulement:

résidents ..... 25,00 €
non-résidents ..... 50,00 €
associations non locales ..... 50,00 €
sociétés ..... 50,00 €

e. duerfplaz:

Pour l'organisation d'un tournoi de pétanque soumis à un droit d'entrée seulement:

résidents ..... 300,00 €
non-résidents ..... 350,00 €
associations non locales ..... 350,00 €
sociétés ..... 750,00 €

f.autres lieux

résidents ..... 300,00 €
non-résidents ..... 350,00 €
associations non locales ..... 350,00 €
sociétés ..... 750,00 €

Cautions et taxes concernant l'utilisation de la salle publique du bâtiment «Al Schoul» à Bollendorf-Pont (à partir du 1er avril 2026)

Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2026-01

Cautions:

Les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

Cautions pour tous les autres utilisateurs 100 €

Taxes:

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe

Salle publique: Location dépassant une journée

Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.

résidents ..... 150 €
associations non-locales ..... 200 €
sociétés ..... 300 €

La taxe à payer pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures est majorée de 25 % de son montant initial.

Salle publique: Location inférieure à 5 heures par location

résidents ..... 50 €
associations non-locales ..... 60 €
Sociétés ..... 100 €

Taxe pour une nuit blanche (à partir du 1er juillet 2021):

Par jour ..... 20,00 €

Taxes réglant la location de matériel et la mise à disposition de personnel du service technique (depuis le 07.08.2025)

Mise à disposition du matériel ou du personnel du service technique suivant les tarifs suivants:	
Plaque vibrante	50 € par jour
Compresseur + marteau piqueur	70 € par jour
Remorque pour tracteur	25 € par jour
Hache-paille avec personne	90 € par heure
Tracteur avec balai avec chauffeur	100 € par heure
Tracteur avec faucheuse-débroussailleuse à bras (avec chauffeur)	100 € par heure
Tracteur avec chauffeur	80 € par heure
Camionnette avec chauffeur	60 € par heure
Mini Pelle avec personne	90 € par heure
Salarié à tâche manuelle	40 € par heure par personne

Tarifs de la vente de bois à des personnes privées (à partir du 01.01.2023)

Bois long entreposé au bord de la route	54,00 € / m3
Bois de chauffage (stère)–entreposé au bord de la route	81,00 € / stère
Bois de chauffage (stère)–livraison à la maison	102,00 €/stère
Découpage du bois en morceaux de 25 ou 33 cm:	***supplément*** de 33 €/stère
Arbres tombés	27 €/m3
Commande annuelle limitée à 10 m3 par ménage	

Tarif du service repas sur roues (à partir du 01.01.2026):

Par repas ..... 20,38 €

Taxe de séjour (à partir du 01.04.2026):

Location de chambres, emplacements et appartements.....	1,50 € /personne/nuitée
(à l'exclusion des personnes de moins de 16 ans)	
Campeurs permanents	365 € / année/emplacement